

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de fr. 92'000.- pour l'acquisition du logiciel nécessaire à la gestion du réseau d'accueil de jour des enfants d'Yverdon-les-Bains et environs.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Par sa communication n° 15 du 4 décembre 2008, la Municipalité a renseigné votre Conseil sur la mise en place des réseaux LAJE (loi sur l'accueil de jour des enfants) et sur les dispositions prises en vue de constituer un réseau d'accueil pour Yverdon-les-Bains et certaines communes environnantes. La communication n° 15 est disponible sur le site internet de la Ville d'Yverdon-les-Bains dans la rubrique « Conseil communal – archives communications 2008 ».

Mise en place du réseau d'accueil de jour des enfants

Le Réseau d'accueil de jour des enfants d'Yverdon-les-Bains et environs (RéAjy) est désormais reconnu par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE). Des conventions de collaboration ont été signées avec 13 communes environnantes.

Dès la rentrée scolaire prochaine, une politique tarifaire unique sera pratiquée par toutes les structures d'accueil membres du réseau et une liste d'attente commune sera établie et utilisée.

Ainsi, les parents, à la recherche d'une place de garde pour leurs enfants, n'auront pas à entreprendre des démarches auprès de chaque garderie. Notre administratrice pourra consulter en temps réel l'état des places vacantes dans les différentes structures et dans le service d'accueil familial de jour.

Le prix de la pension sera calculé sur la base des revenus des parents et du nombre d'enfants à leur charge.

Recherche du logiciel adéquat

Gérer le RéAjy nécessite un outil informatique performant. S'agissant d'un nouveau secteur d'activité, l'offre du marché est restreinte. Le cahier des charges annexé au présent rapport a été établi de concert par le Service des affaires sociales, les différentes entités du réseau et l'Office informatique. Il a permis de sélectionner deux fournisseurs auxquels nous avons demandé une offre et une démonstration :

- La société Info Services a proposé un logiciel nommé « Bambino » qui ne correspond pas entièrement à notre attente.
- CSE IT Solutions S.A., société établie à Aarberg, a proposé un logiciel convainquant à plus d'un titre : il est utilisé, depuis quelques années déjà, par plusieurs communes en

Suisse alémanique, par la Ville de Lausanne et par les réseaux des régions de Bex, Morges, la Broye, Cossonay et Orbe - la Vallée. Aux dires de ses utilisateurs, ce logiciel est souple et ses concepteurs sont très disponibles.

Spécificités techniques du logiciel

Le logiciel est conçu pour gérer :

- une base d'enfants avec toute la problématique des liens familiaux ainsi que des données salariales;
- la gestion d'une liste d'attente, la planification des groupes et des horaires;
- la facturation des prestations;
- les statistiques selon les demandes des instances régionales et cantonales;
- l'exportation vers nos applications financières.

La dispersion géographique des différentes entités du réseau et le manque d'homogénéité de leurs équipements ne permettent pas une application en mode « client serveur ». Seule une application entièrement « web » est envisageable car elle est utilisable avec un simple explorateur Internet (Internet Explorer, Firefox, etc.). Dans un premier temps, la solution « web » sera hébergée à l'extérieur du parc informatique de la commune, étant donné que ses utilisateurs ne sont pas tous connectés à notre réseau informatique. CSE IT Solutions S.A. a présenté une proposition d'hébergement à un tarif très intéressant qui a été acceptée.

Ce logiciel est certes cher, mais il est immédiatement disponible, ce qui est déterminant pour respecter le délai de mise en route du RÉAjy.

Autres solutions abandonnées

- Le développement d'un logiciel correspondant aux critères du cahier des charges prendrait beaucoup de temps (deux ans/homme) avec le coût que cela suppose.
- Des logiciels en « open source », utilisés en France, pourraient être adaptés à nos besoins, mais ils ne sont pas orientés « web » et ne sont pas « multi-sociétés ».
- Des logiciels, disponibles dans d'autres langues, nécessitent d'importantes adaptations et une traduction.

Préavis de la CCII

L'Office informatique, qui a participé au choix technique de la solution, certifie qu'elle sera compatible avec les systèmes financiers déjà en place. La Commission informatique CCII a préavisé favorablement l'achat de ce logiciel.

Devis total du logiciel et de sa mise en exploitation

Le devis présenté ci-après inclut la fourniture du logiciel, quelques modifications et options demandées ainsi que les frais de coordination et de formation nécessaires à sa mise en service.

Nature des dépenses	Quantités	Prix	Rabais	Totaux
<u>Logiciel</u>				
Accueil collectif de jour (crèches, garderies) : nb places	200	177.50	15.00%	30'175.-
Unité d'accueil pour écolier (UAPE) : nb places	60	124.25	15.00%	6'337.-
Accueil familial de jour (AFJ, accueillantes en milieu familial) : nb AMF	72	266.25	15.00%	16'295.-
Interface vers les différentes applications	1	5000	15.00%	4'250.-
<u>Mise en place, formation et support</u>				
Coordination avec chef de projet (3 séances)	12	200		2'400.-
Formation du Power-User (1 jour préparation incluse)	16	150		2'400.-
Etablissement des paramètres et tests des structures d'accueil	8	180		1'440.-
Réserve et imprévus	12	180		2'160.-
Support, divers	12	180		2'160.-
<u>Modifications spécifiques</u>				
Implémentation de la tarification	24	180		4'320.-
Implémentation du capital absences	16	180		2'880.-
Petites modifications des listes existantes	16	180		2'880.-
<u>Options</u>				
kibe.xls (extraction des données sous MS-Excel)	1	8500	15.00%	7'225.-
Total sans TVA				84'922.-
TVA 7.6 %				6'453.-
Total arrondi				92'000.-

Répartition de la dépense

La dépense sera répartie entre la RAS Yverdon-Grandson, les garderies et la Commune d'Yverdon-les-Bains :

Régionalisation de l'action sociale (RAS)

L'accueil familial de jour est géré par l'Association RAS Yverdon-Grandson qui supportera le 30 % de la dépense soit fr. 30'500.-. Relevons à ce propos que les accueillantes en milieu familial (AMF) sont désormais employées par la RAS, ce qui nécessite le développement d'une application « salaires ».

Garderies

Chaque garderie paiera une part du logiciel calculée en fonction du nombre de ses places d'accueil. La participation totale des garderies s'élèvera à fr. 32'500.-.

Commune d'Yverdon-les-Bains

Le solde de la dépense, fr. 29'000.-, sera supporté par la Commune d'Yverdon-les-Bains.

Le décompte de répartition se présente comme suit :

RAS	fr.	30'500.-
Garderies		32'500.-
Commune d'Yverdon-les-Bains		<u>29'000.-</u>
Dépense totale	fr.	92'000.-

Coût et financement

Les frais annuels d'entretien du logiciel comportent l'hébergement et la maintenance. Le détail est présenté dans le tableau ci-après. Ces frais sont répartis entre l'Association RAS Yverdon-Grandson, les garderies et la Commune d'Yverdon-les-Bains à raison d'un tiers chacun, soit un montant de fr. 5'273.- (arrondi à fr. 5'300.-).

Nature des frais d'entretien	Coûts annuels
Maintenance du logiciel	7'850.-
Maintenance des options logiciel + modifications spécifiques	2'910.-
Hébergement de l'application	5'060.-
Total avec TVA	15'820.-

Aucun montant n'est prévu au plan des investissements pour l'achat de ce logiciel. La dépense brute de fr. 92'000.- sera financée par la trésorerie générale. La dépense nette de fr. 29'000.-, après déduction de la participation de la RAS Yverdon-Grandson et des garderies, sera imputée dans le compte n° 6701 «SAS logiciel RéAjy » et amortie en 3 ans au plus.

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à fr. 15'500.- et comprennent les frais d'intérêts variables du capital net investi, fr. 500.-, l'amortissement, fr. 9'700.-, et les frais d'entretien, fr. 5'300.-.

* * *

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de sa Commission, et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1. : la Municipalité est autorisée à acheter le logiciel nécessaire à la gestion du réseau d'accueil de jour des enfants d'Yverdon-les-Bains et environs ;

Article 2. : un crédit d'investissement de fr. 92'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3. : la dépense brute sera financée par la trésorerie générale. La dépense nette de fr. 29'000.-, après déduction de la participation de la RAS et des garderies, sera imputée au compte n° 6701 « SAS logiciel RéAjy » et amortie en 3 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


R. Jaquier

La secrétaire


S. Lacoste

Annexe : cahier des charges pour le logiciel de gestion du RéAjy.

Déléguée de la Municipalité : Madame Nathalie Saugy

Annexe au préavis :

Cahier des charges pour le logiciel de gestion du RéAjr

1. Introduction

Objectif du document

- Lister les besoins courants et futurs du logiciel de gestion du RéAjr.

Contexte

Actuellement le réseau d'accueil de jour des enfants d'Yverdon-les-Bains et environs regroupe trois entités, soit : le préscolaire (4 garderies), le parascolaire (Croquette, devoirs surveillés, etc.) et l'accueil familial de jour (accueillantes en milieu familial, anciennement "maman de jour"). Le réseau est à la recherche d'un logiciel pour la gestion des places d'accueil et pour la problématique de la facturation.

2. Liste des entités

Préscolaire : Tom pouce
Les Goéland
L'Arche de Noé
L'Oasis
Le Lapin bleu

Parascolaire : La Croquette
Cantines scolaires
Devoirs surveillés
Cure d'Air, Centre aéré
Colonies
Ados loisirs
Animation socioculturelle

Accueil familial de jour : Accueillantes en milieu familial

3. Prestation à fournir

Une application collaborative, avec accès depuis plusieurs entités. Accès « web ». L'application doit être multi-entités.

4. Etat des lieux

Actuellement chaque entité utilise un logiciel différent. Il n'y a pas de base centralisée des parents et des enfants.

5. Recensement et analyse des besoins

Base de données

- Fiche pour l'enfant avec les données usuelles, ainsi que les remarques particulières (allergie, problèmes, etc.).
- Liaison familiale : fratrie, ménage commun, famille, etc..
- Données financières des parents pour le calcul de la pension.
- Gestion des structures, calendriers, horaires, personnel, etc..

Listes

- Gestion des listes d'attente.
- Tableau de bord avec vision globale des places disponibles.
- Bâtiments scolaires.
- Transports (listes de transports pour les accompagnants).
- Liste des enfants + ménages.
- Possibilité d'adapter des listes selon nos besoins.

Statistiques

- Statistiques prêtes à l'emploi pour Fondation FAJE.
- Statistiques prêtes à l'emploi pour OFAS (Office fédéral des assurances sociales).
- Possibilité d'intégrer un logiciel de Business Objet (Crystal report) pour établir les statistiques désirées.

Planification

- Possibilité d'établir des calendriers pour les accueillantes en milieu familial.
- Planifier les horaires des groupes des garderies.
- Pour la Croquette, listes des enfants à aller chercher avec précision de l'heure et de l'endroit.

Facturation

- Chaque identité doit pouvoir imprimer ses factures de manière indépendante, avec logo, numéro de débiteurs, etc..
- Calcul de la pension en fonction des données communes à tout le réseau.
- Pour les cantines scolaires, les montants doivent être facturés TVA comprise.

Import/Export

- Importation des enfants depuis GEFI.
- Exportation des données de facturation dans GEFI (attention au numéro de débiteur, qui doit correspondre à celui de GEFI; interface avec le module débiteur de GEFI).
- Exportation des données de facturation dans Crésus.
- Exportation de toutes les données dans Excel à des fins de simulation et de statistiques particulières.

Maintenance

- L'interface doit être en « web », pas de logiciel à installer sur les postes clients (pas d'entité informatique dominante), accessible de partout.
- Niveau de service requis : intervention dans les 4 heures, 5 jours sur 7.
- Hébergement « web » sur un serveur externe à la commune.